



les **TERRITOIRES**
— *innovent*
POUR
DES CENTRES
VIVANTS



Du maraîchage dans nos centres, vive les Agri-bourgs !

Mardi 12 Octobre 2021 de 9h30 à 12h30



Pour une réunion de travail en toute sérénité...

- N'oubliez pas de **couper vos micros et vos caméras** pour éviter les bruits externes durant les interventions et réduire la bande passante : les animateurs le feront arbitrairement si des parasitages sont détectés
- Pensez à indiquer vos **Nom Prénom – Structure** dans votre interface visio (afin d'éviter les pseudos ou « anonymes »)
- N'hésitez pas à **poser des questions sur le chat** (onglet « converser ») pendant les interventions
- Des **temps d'échanges** sont prévus entre les interventions
- Les **supports diaporama** présentés ainsi qu'**une fiche de synthèse** seront ensuite édités et communiqués pour diffusion et relecture



Droit à l'image: petite précision

- La rencontre va être **filmée et enregistrée** et un visionnage en ligne sera disponible prochainement sur une plateforme en ligne gérée par la Région et sur la **chaîne YouTube « les territoires innovent »**.



LES TERRITOIRES INNOVENT EN BRETAGNE

- Si vous souhaitez être certain de ne pas apparaître au sein de cet enregistrement (ni à l'écran ou sur les conversations), vous pouvez :
 - Couper votre caméra pour la durée de la rencontre
 - Vous renommer en anonyme pour ne pas faire apparaître votre identité



les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

Introduction par Christine BONFIGLIO, adjointe à la direction générale de l'attractivité et le développement des territoires à la Région Bretagne sur le cycle de rencontre « Les Territoires innovent »





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**



INTRODUCTON

Du maraîchage dans nos centres, vive les Agri-bourgs !

Les cultures urbaines fleurissent dans ce que l'on nomme les « Agri-bourgs », afin d'alimenter les circuits-courts. Comment créer une identité nouvelle pour nos centres via l'installation maraîchère ? Comment s'installer et recomposer avec le paysage ? Et surtout, comment repenser le lien entre l'utilisation des terres et le mode de vie rural ?

Une rencontre animée par Auxilia



Programme

- 9h30** Testez vos connaissances, **Quiz introductif** sur l'agriculture urbaine !
- 10h00** **Renouer avec son passé maraîcher, à la recherche d'un nouveau producteur pour Coulanges les Nevers (58)** par Pascaline LOQUET, adjointe à la transition écologique
- 10h30** **Un Programme Alimentaire Territorial pour la communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (56)** par Hélène CODA-POIREY, Vice-Présidente en charge du déploiement du PAT et de la valorisation des circuits courts et des produits locaux
- 11h00** **Jardin collectif, ferme urbaine et micro-ferme, décryptage** avec Hélène BERTHES, coordinatrice de l'association « Les Cols Verts Rennes » & Ugo LE BORGNE, Conducteur de travaux à la direction des Jardins et de la Biodiversité de Rennes Métropole (35)
- 11h20** « **Fais pousser ton emploi** » à **Lorient (56)** par Max SCHAFFER, directeur d'Optim'ism et Brunos PARIS, Vice-président à la transition écologique de Lorient Agglomération





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**



QUIZZ INTRODUCTIF





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

1. Quelle est la surface du territoire breton consacré à l'agriculture ?

- A. 38 % du territoire régional
- B. 50 % du territoire régional
- C. 64% du territoire régional





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**



1. Quelle est la surface du territoire breton consacré à l'agriculture ?

Réponse C – 64 % du territoire régional est consacré à l'agriculture soit près de 1,7 million d'hectares de SAU (Surface Agricole Utile) contre 52 % en France métropolitaine en 2018.





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

2. A quand remonte la création des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ?

- A. 2014
- B. 2016
- C. 2018





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

2. A quand remonte la création des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ?

Réponse A - Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont été introduits par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt..





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

3. Une superficie d'un mètre carré en agriculture urbaine peut fournir jusqu'à combien de kilos de légume par an ?

- A. 10 kg
- B. 20 kg
- C. 40 kg



les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

3. Une superficie d'un mètre carré en agriculture urbaine peut fournir jusqu'à combien de kilos de légume par an ?

Réponse B - 20 kg est la bonne réponse. En effet, si l'espace est bien optimisé, de grandes récoltes sont assurées.





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

4. Laquelle de ces cultures n'est pas de l'agriculture urbaine ?

A. La Myciculture

E. L'Aquaponie

B. L'Aviculture

F. Aucune

C. La Permaquaculture

G. Toutes





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

4. Laquelle de ces cultures n'est pas de l'agriculture urbaine ?

Réponse G - Elles le sont toutes.

Myciculture : Production de champignons en sous-sols, caves, friches.

Aviculture : Elevage urbaines de poules, oies, faisans, canards et autres volailles

Permaquaculture : Différentes espèces marines complémentaires sont associées

Aquaponie : Système qui unit la culture de plante et l'élevage de poissons.





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

5. Quelle est la surface minimale à prévoir pour l'installation d'une micro-ferme urbaine ?

A. 100 m²

B. 500 m²

C. 1000 m²



les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

5. Quelle est la surface minimale à prévoir pour l'installation d'une micro-ferme urbaine ?

Réponse C - La surface minimale à prévoir pour l'implantation d'une micro-ferme urbaine est comprise entre 1000 et 1500 m², surface nécessaire à sa viabilité.





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

6. Quel foncier ne peut pas être utilisé pour l'agriculture urbaine ?

- A. Les sols pollués ou artificialisés
- B. Les espaces souterrains inutilisés
- C. Les espaces collectifs de résidences, d'entreprises ou d'hôtels
- D. Ils peuvent tous l'être



les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**



6. Quel foncier ne peut pas être utilisé pour l'agriculture urbaine ?

Réponse D - Ils peuvent tous l'être.





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

7. Quels sont les éléments que n'intègrent pas l'AMI « Accélérer la transition alimentaire » ?

- A. Un soutien financier
- B. Un accompagnement à l'ingénierie de projet
- C. Une plateforme de capitalisation
- D. Il les intègre toutes





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

7. Quels sont les éléments que n'intègrent pas l'AMI « Accélérer la transition alimentaire » ?

Réponse D – Il les intègre toutes. L'AMI a pour objectif de financer les projets issus des dynamiques de type Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Il s'adresse aux associations, coopératives, entreprises,

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un **financement d'un montant de 200 K€ minimum.**





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**



Accélérer la transition alimentaire, Appel à Manifestation d'Intérêt par la Banque des Territoires



L'AMI Accélérer la transition alimentaire



Dans le cadre du plan de relance, la **Banques des Territoires** intensifie son intervention sur la transition alimentaire en soutenant des projets visant à **accélérer la transition vers une alimentation durable, saine et accessible à tous**, via un **appel à manifestation d'intérêt au fil de l'eau sur 3 ans**, doté d'un **fonds d'ingénierie** et d'une enveloppe d'investissement en **fonds propres et quasi-fonds propres**

Focus 1 : Qui ?

Les projets ciblés par l'AMI

Structures à impact

Structures de l'ESS (**associations**, **SCIC**, **SCOP**), sociétés commerciales à impact (**SAS ESS/à mission**), structures d'insertion par l'activité économique ou du travail protégé et adapté (**SIAE/STPA**), entreprises publiques locales (**EPL**)

Tout au long de la chaîne de valeur

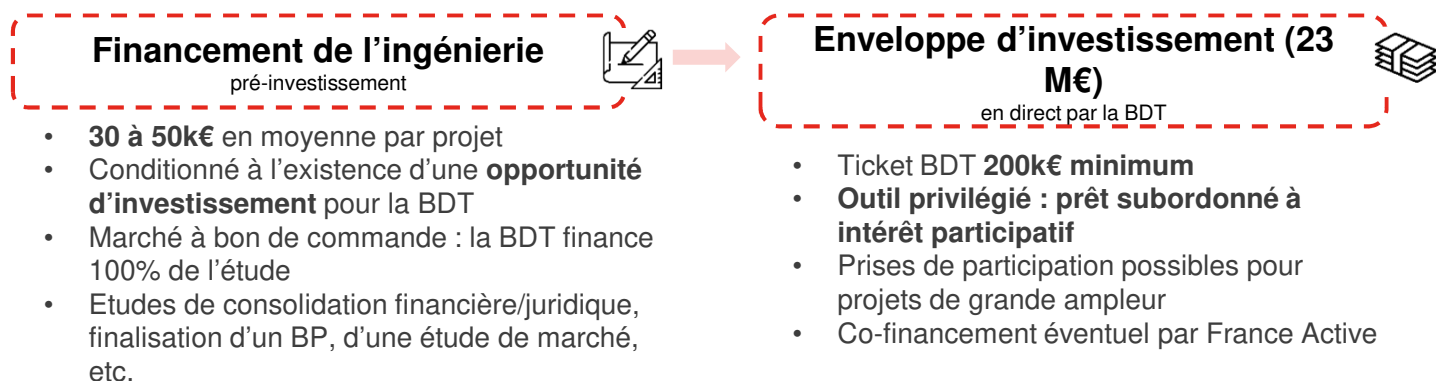
- Modes de **production** alternatifs, innovants et durables (permaculture...)
- Unités de **transformation** (légumeries, conserveries) et de stockage
- Plateformes **logistiques** & marchés d'intérêt local
- Plateformes de **distribution**, cuisines centrales, supermarchés coopératifs
- **Tiers-lieux** nourriciers

Prérequis et critères de sélection

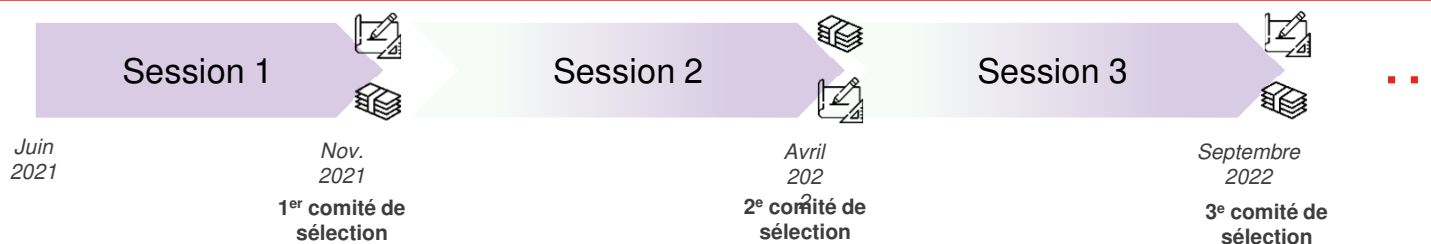
- Existence d'un **modèle économique** viable et robuste
- Taille du projet suffisante pour correspondre à la doctrine d'investissement BDT (**ticket min. 200k€, pari passu**)
- Projets à fort **impact** social, environnemental et territorial

Focus 2 : Comment ?

Outils et temporalité



Candidatures au fil de l'eau pendant 3 ans, avec 2 à 3 comités de sélection par an





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

Présentation de Pascaline LOQUET, Adjointe à la Transition Écologique

Coulanges les Nevers (58)

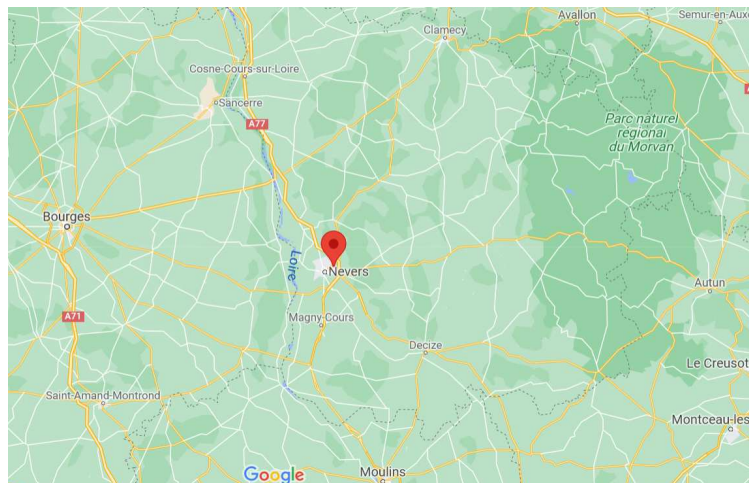
Renouer avec son passé maraîcher, à la recherche d'un nouveau producteur

10H00-10H30



Présentation du territoire de Coulanges-lès-Nevers (Nièvre)

- Ville du département de la Nièvre (Région Bourgogne Franche Comté), au Nord-est de l'agglomération de Nevers, entre ville et campagne, de **3 638 habitants (2018)**
- Membre du noyau urbain de **l'agglomération de Nevers**, principale entrée de l'agglomération pour accéder à la ville-centre de Nevers (RD 977 et sortie n°34 de l'A77).
- Sa population a doublé entre les années 60 et 80, puis baisse dans les années 90 (-7,5%). Depuis le milieu des années 2000, une **augmentation régulière et continue** (+ 3,6% entre 1999 et 2017)
- Population vieillissante : près d'1/3 des habitants de la commune ont > 60 ans et près de 45% ont >55 ans → **besoin de renouvellement de la population**



La prise en compte de la problématique agricole



- La **transition écologique** est la priorité centrale de notre programme politique.
- Volonté d'agir dans le cadre de la **transition alimentaire**
- Rendre accessible à la population des **produits agricoles frais, sains et de proximité.**
- Retrouver cette **activité maraîchère** ancienne (fin année 80)
- Développer un **cœur vert dans le centre** avec une place centrale adossée aux parcelles

Présentation du projet

Localisation des terrains

1,7 hectares :

- un terrain nu de 9 932 m² , défriché en 2020
- un terrain de 3044m² possédant déjà un petit bâtiment de 50 m²
- (une parcelle de jardins partagés avec 4000m² disponibles)



La méthodologie et les outils mobilisés



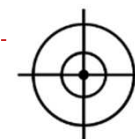
1. **Acquisition** en mars 2020 : 63 888 € (Défrichage par l'ancien propriétaire)
2. Plantation d'une **haie mellifère** sur la limite de propriété 500€ + régie
3. **Analyse de sol** complète (physico chimique et biologique): 2500€
4. **Mobilisation des partenaires** : GABni et BioBourgogne, Chambre d'agriculture 58
5. **Rédaction de l'appel à candidature** : critères de sélection, activité agricole recherchée, type d'installation (espace test , installation individuelle?)
6. Commission interne de **validation**
7. **Diffusion de l'offre** : *répertoire installation; site biobourgogne, Semeur du possible, Terre de liens, presse locale , CFFPPA de la Nièvre et d'ailleurs...*

Les critères d'éligibilité

- Agriculture Biologique ou en biodynamie ou en permaculture ou agro-foresterie, ou autre label
- Commercialisation en circuit court. Cueillette ou vente directe privilégiées.
- Types possibles : maraichage (légumes/fruits), Plante Aromatique et Médicinale , fleurs (secondaire)
- Accueil du public même de manière épisodique (scolaire ou tout public) est un atout.
- Qualité paysagère (véhicules, matériel, bâtiment agricole, entretien de l'espace...)
- Etude économique ou budget prévisionnel du projet d'installation
- Expérience dans l'activité envisagée
- Participation au marché de producteurs de Coulanges-lès-Nevers ou aux animations mettant en avant les productions locales sur la commune.

Objectifs

- 🕒 Rendre accessible des **produits frais** aux habitants via un marché local
- 🕒 Faciliter **l'installation d'un maraicher**
- 🕒 Créer un **nouvel emploi** agricole
- 🕒 **Valoriser un terrain** communal
- 🕒 Contribuer à la **relocalisation de l'économie**
- 🕒 Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable



Et ensuite ?

- L' **Eau** : une solution à trouver (forage, récupération)
- Le projet nécessite **modification du PLU** pour permettre des serres (N sur la grande parcelle mais UB sur la petite avec bâtiment)
- Plusieurs candidats intéressés en **reconversion professionnelle** , BPREA en cours...
- Lien avec la **restauration collective** : besoin d'approvisionnement en produits locaux , PAT de l'agglomération de Nevers.



COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE



les **TERRITOIRES**
— *innovent*
POUR
DES CENTRES
VIVANTS

Présentation d'Hélène CODA-POIREY, Vice-Présidente en charge du déploiement du Programme Alimentaire Territorial et de la valorisation des circuits courts et des produits locaux

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (56)
Déploiement d'un PAT, Programme Alimentaire territorial
10H00-10H30



Le PAT : Contexte

- **Un contexte législatif favorable : La loi d'Avenir 2014 et la loi EGALIM 2018**

- **Une problématique inscrite dans le SCOT**

- ✓ « Valoriser la place de l'agriculture dans l'économie locale »
- ✓ « Réaffirmer la vocation maritime du territoire »



- **Un secteur primaire de poids :**

- ✓ Une **activité économique significative** non délocalisable : 745 établissements, + de 1500 emplois
- ✓ Un **secteur vieillissant** (18 % ont + de 57 ans – 50% ont plus de 50 ans)
- ✓ Mais **pourtant dynamique** : 43 installations agricoles entre 2013 et 2017 (soit 10/an, dont + de la moitié hors cadre familial) et entre 10 et 15 en ostréiculture / an dans le Morbihan
- ✓ Un **réseau développé** de vente en **circuits courts** (43 % des entreprises)
- ✓ Une économie basée sur 2 modèles : filières longues (FL) ou vente directe (VD)
- ✓ Une **terre d'élevage** et une **ostréiculture** bien présentes
- ✓ Un **marché local important** et des tendances de consommation favorables aux achats locaux (Cf. Enquête du pays d'Auray en mai-juin 2019)

Le PAT : constats et enjeux

- Un foncier agricole sous tension, peu accessible qui induit des difficultés d'installation, de viabilité et de transmission d'entreprise
 - ***Enjeu sur la préservation des terres, l'optimisation du foncier, le recensement des terres disponibles et la lutte contre les friches***
- Un besoin de renouveler les générations et d'accompagner les transitions agricoles
 - ***Enjeu sur l'installation, la transmission et le changement des pratiques***
- Un manque de produits pour répondre à la demande locale, notamment des cantines
- Un besoin de structurer le développement des débouchés locaux, de faciliter la logistique et la mise en relation entre producteurs et consommateurs
- Un manque de visibilité de l'offre locale, notamment sur les marchés
- Une obligation de répondre aux objectifs de la loi EGALIM
- Des tendances de consommation favorables aux achats locaux
 - ***Un besoin de faciliter l'accès aux produits locaux et de structurer leur développement pour se mettre en conformité avec la loi EGALIM***

Le PAT : un bilan encourageant

- **Promotion des produits locaux auprès du grand public**
 - ✓ Edition du guide « vente directe » (diffusion auprès des mairies et offices du tourisme)
 - ✓ Réalisation du site internet <http://produitslocaux.pays-auray.fr>
 - ✓ Enquêtes, actions de sensibilisation (visites de fermes, ciné-débats, ateliers cuisine ...)
- **Sensibilisation des acteurs à l'agriculture et à l'alimentation locale**
 - ✓ Ateliers participatifs de sensibilisation à la préservation du foncier agricole, formation et sensibilisation des agents des cantines, conférences...
- **Faciliter le rapprochement des acteurs, développer la commande publique**



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité



ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

BANQUE des TERRITOIRES

Le PAT : orientations et programme 2021

- ✓ Relocaliser les achats alimentaires sur le territoire
- ✓ Maintenir et développer l'économie locale dans les filières primaires
- ✓ Coordonner l'ensemble des actions par une gouvernance locale et multi-partenariale

Promouvoir les produits locaux auprès des consommateurs, en faciliter l'accès

- campagne de communication du guide des produits locaux et du site internet ;
- outils de communication des producteurs locaux sur les marchés,
- réflexion projet structurant qui faciliterait les achats, la prise de commandes, la logistique des livraisons de produits locaux

Faciliter l'approvisionnement local dans les cantines scolaires

- Etat des lieux de l'approvisionnement de la restauration scolaire pour répondre aux exigences de la loi EGALIM,
- réflexion autour d'un groupement d'achats de produits locaux,
- accompagnement des communes dans leur mise en conformité avec la loi EGALIM,

Accompagner les réflexions sur la préservation des terres agricoles

- ateliers de formation aux outils et dispositifs de veille foncière, de mise en réserve foncière ou de lutte contre les friches,

Accompagner, faciliter l'installation, la transmission et le changement des pratiques

- dispositif d'accompagnement financier des nouveaux installés en agriculture et conchyliculture,
- accompagnement des agriculteurs vers le débouché de la restauration collective
- réflexion sur dispositif d'anticipation des opportunités foncières et de cession de fermes



les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**

Présentation de Hélène BERTHES, coordinatrice de l'association « Les Cols Verts Rennes » & Ugo LE BORGNE, Conducteur de travaux à la direction des Jardins et de la Biodiversité de Rennes Métropole

Rennes (35)

Construction de fermes urbaines

11H00-11H20



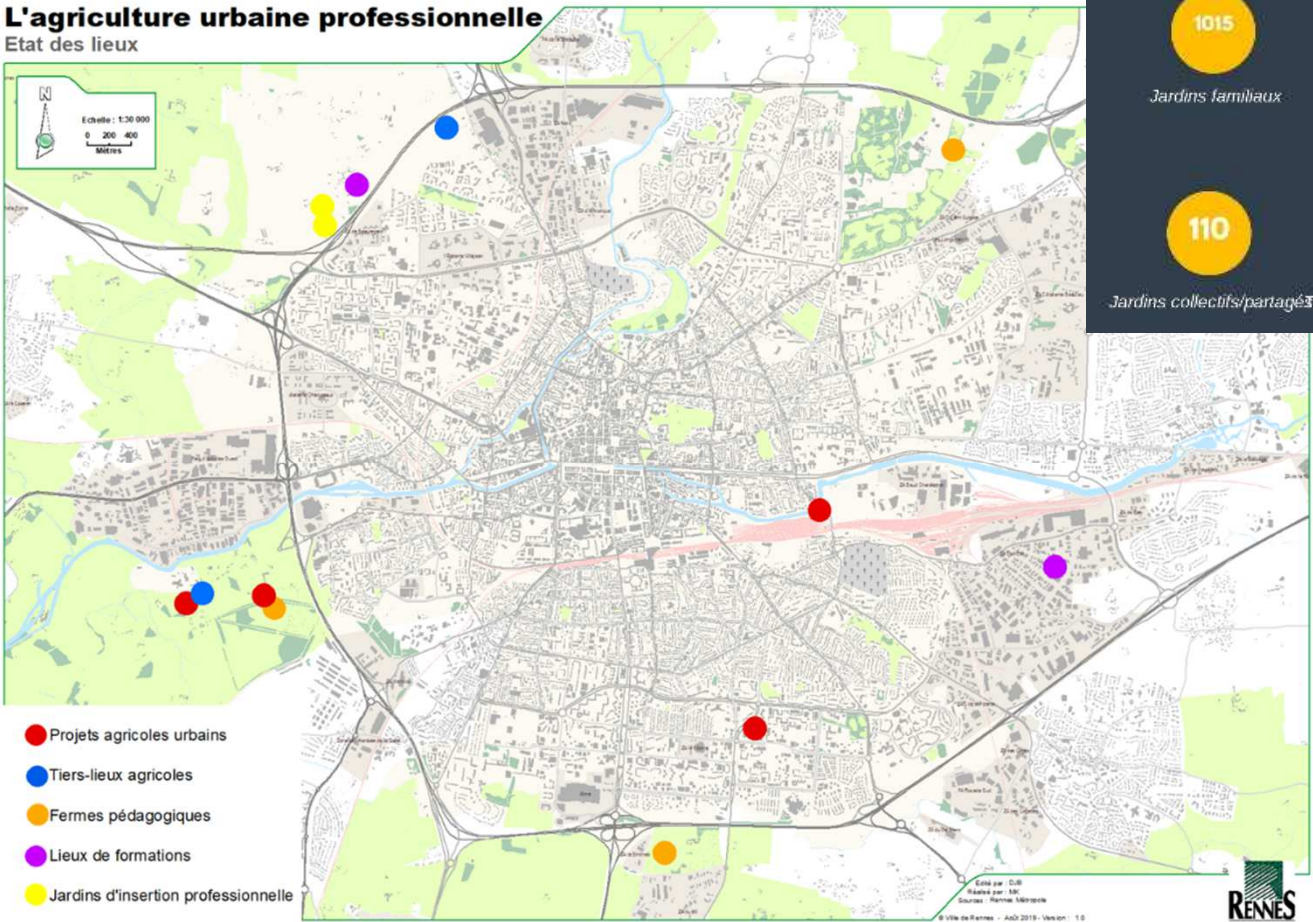
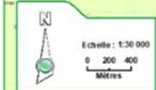
La Ville de Rennes

- 222 060 habitant·e·s en 2020
- Rennes < Rennes Métropole < Ille-et-Vilaine < Bretagne
- Maire : Nathalie APPÉRÉ (PS)
- Ville en transition



L'agriculture urbaine à Rennes

L'agriculture urbaine professionnelle Etat des lieux



L'association Les Col Verts Rennes

Problématiques agricoles

Réchauffement climatique

Précarité des consommateurs

Diminution de la biodiversité



Solution engagées

Relocalisation alimentaire

Don alimentaire

Sensibilisation à l'environnement et l'alimentation durable



L'association Les Cols Verts

- Association créée en 2017
- Une ferme urbaine au Blosne : Le Potager des Cultures
- Une exploitation maraîchère en installation à Chantepie
- Des animations en milieu scolaire et périscolaire sur l'environnement & l'alimentation durable

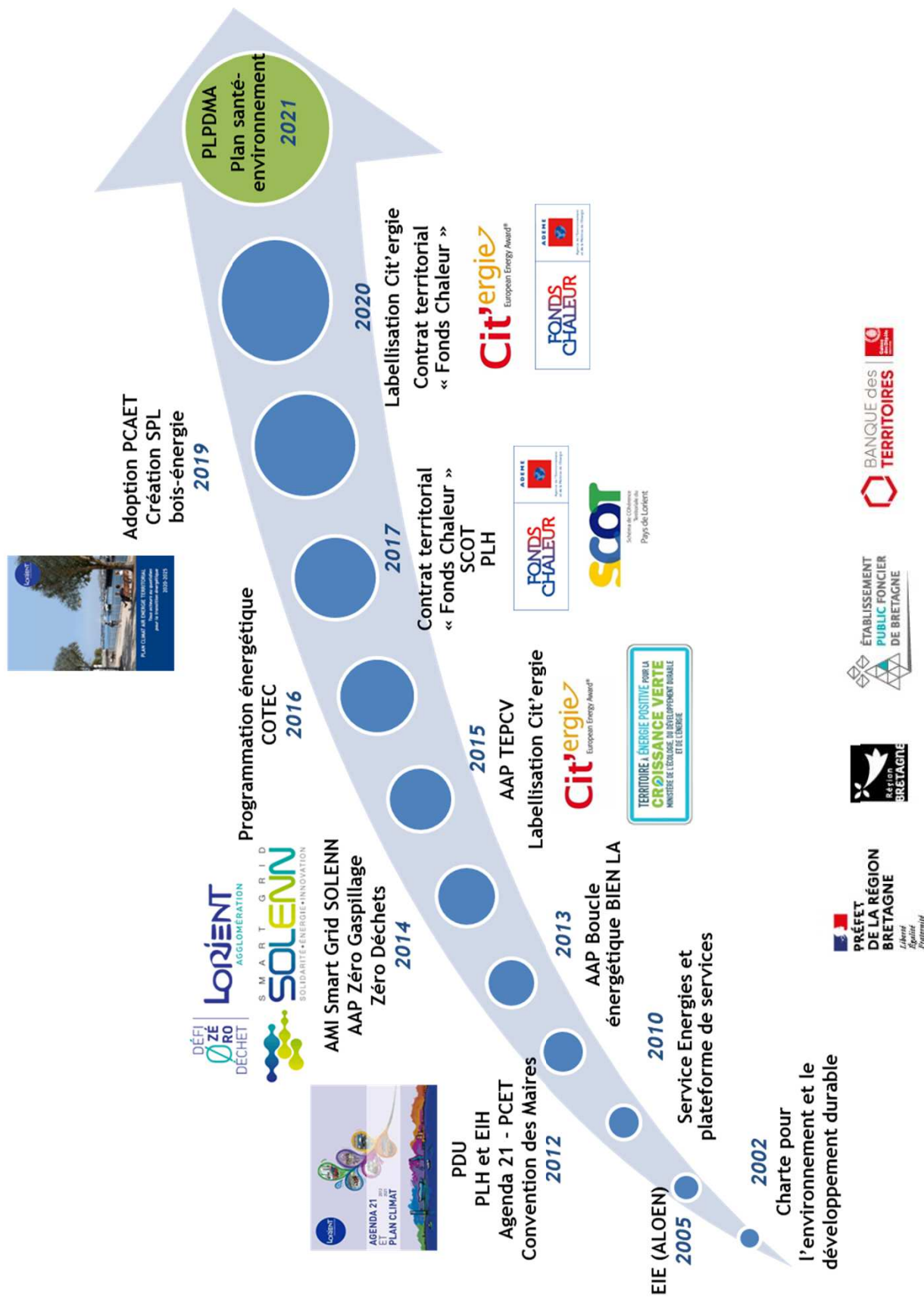




Présentation de Max SCHAFFER, Directeur d'OPTIM'ISM, et de Bruno PARIS, Vice-Président Lorient Agglomération en charge de la transition écologique
Opération « Fais Pousser Ton Emploi »

Ville de Lorient, micro-ferme du Bois du Château
11H20-11H40

Les étapes clés pour la transition énergétique - Lorient Agglomération



Quartier de bois du château à Lorient

- Parc urbain de 10 ha
- Renouvellement urbain
- 1 ha mis à disposition



Le projet « Fais Pousser Ton Emploi ! »

3 principaux axes d'innovation:

- Une ferme urbaine à vocation productive
- Une nouvelle forme d'accompagnement à l'installation agricole à destination de personnes qui étaient en recherche d'emploi
- Une démarche de citoyenneté alimentaire pour favoriser l'accès à une alimentation de qualité

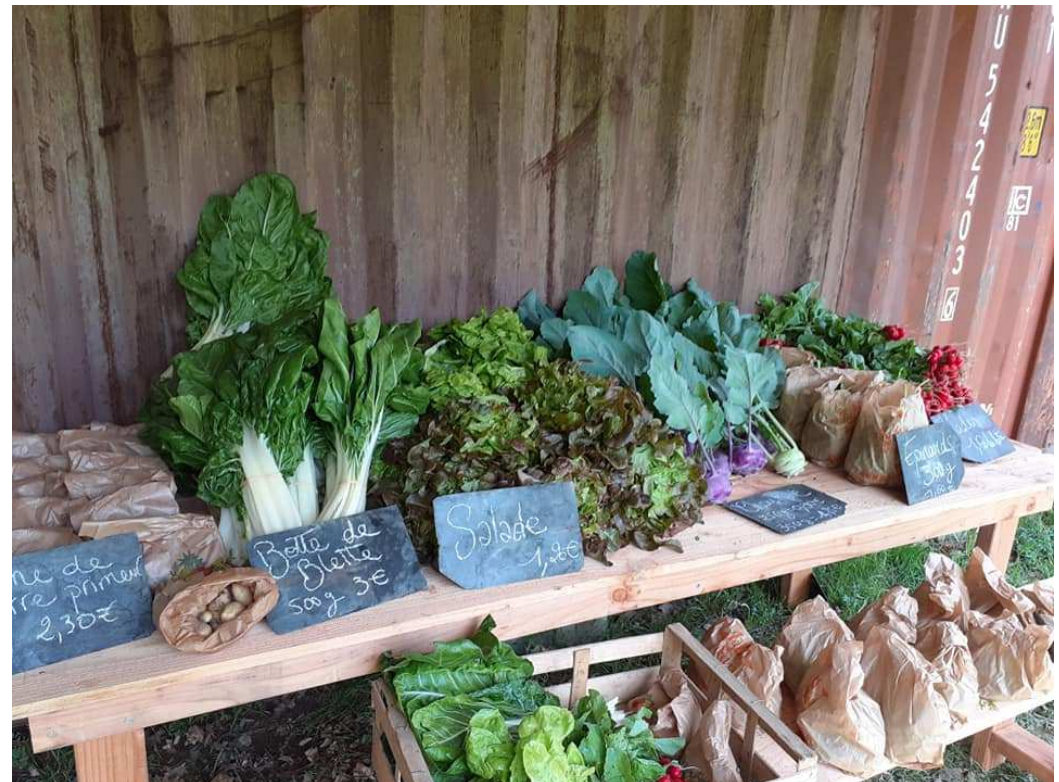


L'expérimentation de la microferme de Bois du Château

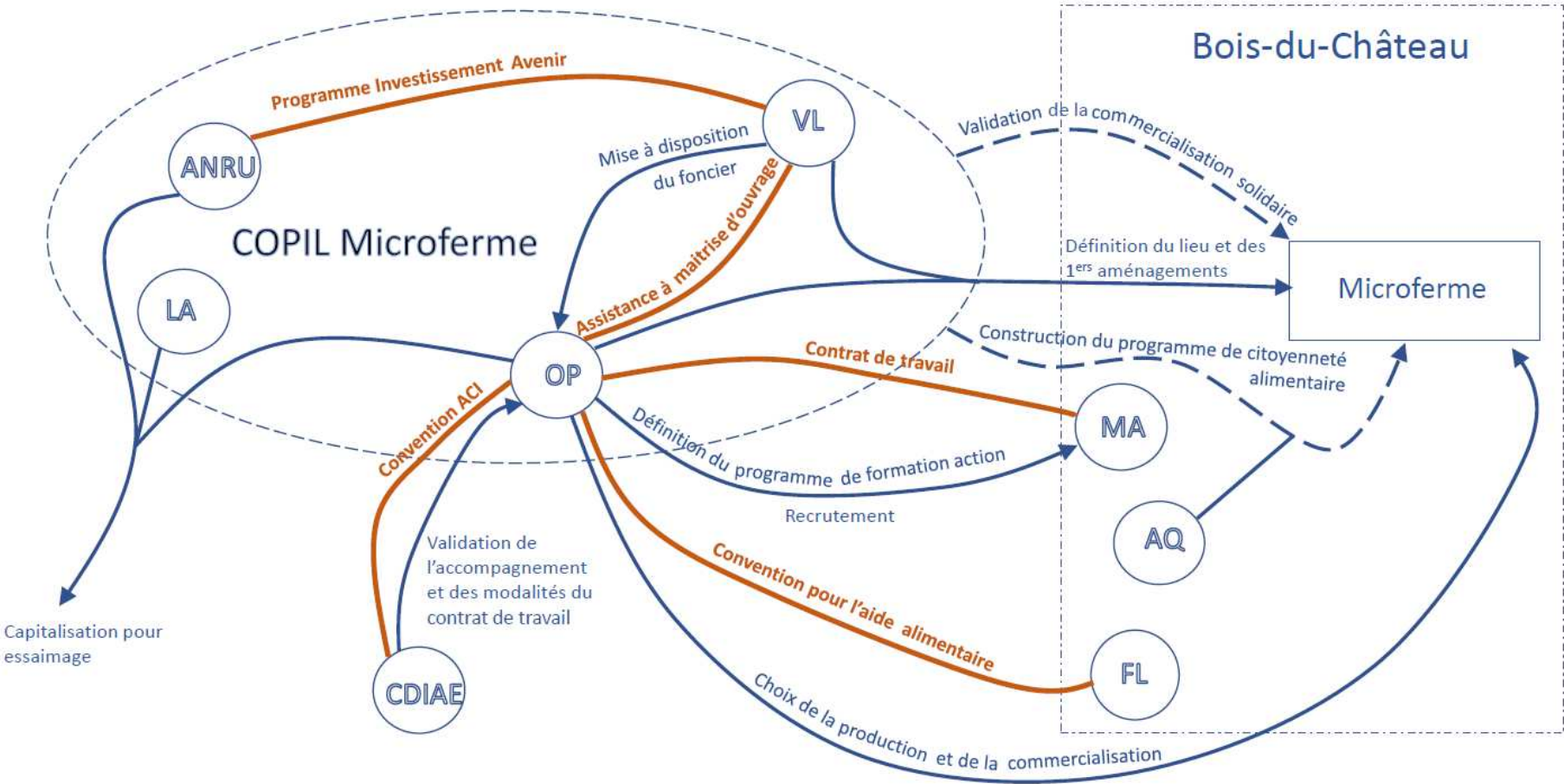
2 ans de Chantier d'insertion

Viabilité de l'exploitation transmise

Commercialisation solidaire



La gouvernance du projet





les **TERRITOIRES**
— *innovent*
**POUR
DES CENTRES
VIVANTS**



Merci de votre attention

N'hésitez pas à nous donner vos impressions dans le chat et à répondre au sondage :
<https://sphinxdeclic.com/d/s/63l7we>

